

Tous orientés vers l'eau!



Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

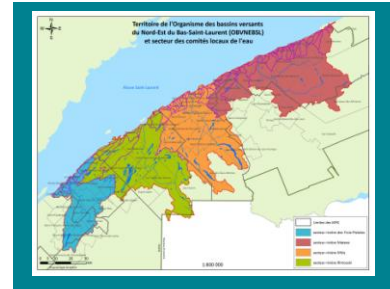
Plan d'action 2017-2018



1. PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

1.1 Les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

1.1.1 Le PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent a reçu son approbation finale du gouvernement du Québec en avril 2016. Ainsi, cette année sera consacrée à la poursuite du déploiement de sa mise en œuvre, à sa promotion, et à son suivi. De façon plus concrète, l'OBVNEBSL prévoit:



- Organiser des rencontres du comité PDE afin d'établir des stratégies optimales de mise en œuvre;
- Assurer la promotion du PDE par le plan de communication qui a été produit afin d'optimiser le message à porter aux acteurs ciblés;
- Mettre en lumière des acteurs de l'eau qui ont terminé des actions identifiées au PDE de l'OBVNEBSL par la remise d'une attestation de reconnaissance;
- Reconnaître l'implication exceptionnelle d'un individu ou d'une organisation pour la protection et la mise en valeur de la ressource eau par le Prix Anselme Gagné;
- Mettre à jour des outils internes de gestion et de suivi de la mise en œuvre;
- Assurer une mise à jour annuelle du PDE.

2. Projets, partenariats et concertation

2.1 Milieu forestier

2.1.1 Participer aux travaux de consultation pour la poursuite de la réforme forestière (TGIRT locale et régionale 012-72) de la Stratégie durable des forêts en vue d'une foresterie durable pour le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, favorisant l'aménagement écosystémique en lien avec la ressource eau;

- 2.1.2 Poursuivre des démarches concertées de conservation volontaire des milieux humides d'intérêt avec les propriétaires concernés en lien avec la classification et à la priorisation des milieux humides réalisée par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL.

2.2 Milieu agricole

- 2.2.1 Poursuivre la coordination du comité de concertation pour la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Centrale (programme *Prime Vert* - volet 3.1 du MAPAQ);
- 2.2.2 Acquérir des connaissances sur la qualité d'eau du bassin versant du ruisseau Lebrun et participer aux travaux pour la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant (programme *Prime Vert* - volet 3.1 du MAPAQ);
- 2.2.3 Participer au comité de suivi pour la mise œuvre d'actions élaborées dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Rimouski-Neigette;

2.3 Milieu municipal

- 2.3.1 Promouvoir, en partenariat avec Canards Illimités Canada (CIC), la réalisation d'une cartographie fine des milieux humides du secteur habité et agricole du Bas-Saint-Laurent.
- 2.3.2 Sensibiliser, accompagner et soutenir les municipalités dans l'approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, notamment pour la protection des lacs en villégiature;
- 2.3.3 Assurer la cohabitation durable des activités récréatives de la rivière Mitis et assurer le lien avec le comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis;
- 2.3.4 Participer au comité de vigilance des lieux d'enfouissement technique (LET) des villes de Matane et Rimouski;
- 2.3.5 Poursuivre la diffusion sur le Répert'Eau des bons coups municipaux pour une gestion intégrée de la ressource eau;
- 2.3.6 Réaliser des contacts avec les acteurs municipaux qui voudront approfondir l'exercice d'autodiagnostic en ce qui a trait à la gestion durable des eaux de pluie (GDEP).

2.4 Milieu associé à la villégiature, aux lacs et à la récréation

- 2.4.1 Poursuivre le soutien aux lacs touchés par des floraisons de cyanobactéries ou qui subissent un vieillissement prématuré via les différentes **phases (I, II et III)** du projet de *lacs en villégiatures* (*phase II pour les lacs des Iles et Minouche à Saint-Ulric*);



- 2.4.2 Réaliser une campagne de distribution d'arbustes riverains à prix modique pour le reboisement des bandes riveraines des lacs et cours d'eau;
- 2.4.3 Poursuivre les efforts de concertation des acteurs pour la protection et la mise en valeur du site de la chute Neigette;

2.5 Milieu de l'éducation et de la recherche

- 2.5.1 Promouvoir et soutenir le programme Écol'Eau via un programme d'aide financière et un système de commandite afin d'assurer la sensibilisation des jeunes dans les écoles primaires et secondaires du territoire;
- 2.5.2 Promouvoir le transfert de connaissances acquises lors du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, piloté par l'UQAR (Ateliers du Réseau québécois sur les eaux souterraines);
- 2.5.3 Participer à l'intégration du concept de *l'espace de liberté* pour les rivières Mitis et Neigette auprès d'acteurs locaux.

2.6 Milieu environnemental et faunique

- 2.6.1 Poursuivre le suivi de qualité de l'eau des rivières de la zone du Nord-Est du BSL qui sont inscrites au « Réseau-rivières » du MDDELCC (Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane);

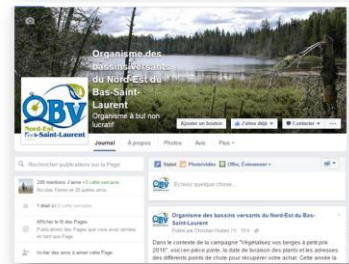


- 2.6.2 Poursuivre l'acquisition de connaissance et le suivi de qualité d'eau des cours des bassins versants du Nord-Est du BSL (rivières Sainte-Anne, Germain-Roy et ruis. Ignace-Saint-Laurent) à Rimouski (secteur Point-au-Père);
- 2.6.3 Participer aux rencontres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent* et du *Sous-comité sur l'encadrement entourant la présence de la Berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*;
- 2.6.4 Participer aux démarches régionales de contrôle de la Berce du Caucase pour les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 2.6.5 Réaliser, en collaboration avec *l'Association des propriétaires de Saint-Fabien-sur-Mer* et des partenaires locaux, une journée démonstration pour le contrôle de la renouée du Japon;

- 2.6.6 Coordonner une démarche ciblée auprès de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, la Ville de Mont-Joli et les riverains du lac du Gros ruisseau pour les informer et les sensibiliser sur la présence confirmée de Myriophylle à épis dans le lac;
- 2.6.7 Diffusion à large spectre d'outils d'information sur le Myriophylle à épis (comment l'identifier, le prévenir, etc);
- 2.6.8 Participer, avec d'autres acteurs locaux, à la production du rapport de caractérisation pour la zone périphérique du Parc du Bic (SÉPAQ).

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Mettre en œuvre la stratégie de communication pluriannuelle multiplateformes modulée en fonction des clientèles visées et du message à transmettre;
- 3.2 Assurer une diffusion planifiée de l'information en ce qui a trait à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- 3.3 Promouvoir la mise en œuvre du PDE et l'implication des acteurs associés aux actions réalisées du PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 3.4 Mise à jour et alimentation planifiée du site internet afin d'offrir un outil de consultation et d'information dynamique et stimulant;
- 3.5 Alimenter régulièrement les médias sociaux afin d'assurer la visibilité de l'organisme auprès du grand public (page Facebook de l'OBVNEBSL, compte Twitter);
- 3.6 Assurer une visibilité constante des activités de la corporation au niveau local et régional;



4. GESTION DE LA CORPORATION

4.1 Administration

- 4.1.1 Développer et soutenir le partenariat et la concertation entre les intervenants nationaux, régionaux et surtout locaux;
- 4.1.2 Informer les acteurs du milieu et assurer un suivi de leurs demandes d'information et de collaboration;
- 4.1.3 Préparer des demandes de financement favorisant le partenariat avec les intervenants du milieu pour la mise en œuvre d'actions identifiées au PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 4.1.4 Engager, former et superviser le personnel afin d'offrir des services adéquats aux membres;
- 4.1.5 Maintenir un système de veille à la continuité et à la cohérence de l'ensemble des activités de la corporation;
- 4.1.6 Répondre aux exigences prévues au protocole d'entente avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).



4.2 Vie démocratique

- 4.2.1 Organiser annuellement au moins quatre (4) rencontres du conseil d'administration (CA), une assemblée générale annuelle (AGA) dans les 3 mois après la fin de l'année financière (se terminant le 31 mars de chaque année) et des réunions du comité exécutif (CE) au besoin;
- 4.2.2 Assurer la coordination et organiser annuellement deux rencontres des comités locaux de l'eau dans chacun des quatre (4) secteurs (rivières Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane).

5. AUTRES DOSSIERS

- 5.1 S'informer et suivre l'évolution de l'augmentation du transport par train du pétrole lourd de l'Ouest en direction du Nouveau-Brunswick;
- 5.2 Participer avec les MRC côtières et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire au déploiement concerté de la table de concertation régionale (TCR) de l'Estuaire-maritime;
- 5.3 Accentuer le partenariat et le partage d'expertise avec les autres OBV du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, et développer des produits et services exportables;
- 5.4 Offrir aux partenaires et aux acteurs de l'eau une expertise technique et professionnelle en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.